



REGLEMENT DES DIPLOMES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE BASKETBALL

DIPLOME D'ENTRAINEUR FEDERAL DE BASKETBALL

Règlement de l'examen national

DEFINITION

Le Diplôme d'Entraîneur Fédéral de Basketball (DEFB) est un diplôme délivré par la Fédération Française de Basketball et inscrit au statut de l'entraîneur.

TITRE 1 - DELIVRANCE DU DIPLOME

Le diplôme d'Entraîneur Fédéral de Basketball (DEFB) est délivré aux candidats :

- qui ont préparé le diplôme dans les centres de formation prévus au titre 3,
- qui satisfont aux conditions d'accès à la formation définies au titre 2,
- qui ont suivi la formation définie au titre 3,
- qui ont subi avec succès les épreuves définies au titre 4 ou obtenu le diplôme dans le cadre d'une procédure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE),
- qui ont obtenu une décision positive à la demande d'équivalence qu'ils ont déposée, en tant que titulaires du BEES1er degré, auprès de la commission fédérale des équivalences.

Le diplôme est délivré au nom de la Fédération Française de Basketball par le Directeur Technique National.

TITRE 2 – CONDITIONS D'ACCES AU DIPLOME PAR EQUIVALENCE

Rappel des règles actuelles :

- Sur présentation du **DEJEPS** obtenu par équivalence auprès d'une DRJSCS, l'équivalence du DEFEB par le pôle formation est accordée **automatiquement**.
- Les titulaires du **BE1er degré**, justifiant de 3 saisons de coaching en tant qu'entraîneur principal en championnat de France, obtiennent l'équivalence, au regard du statut des techniciens, du diplôme **DEFEB** (la saison 2016-2017 étant incluse dans les trois années) (statut des techniciens).

Pour les titulaires du BE1 ne correspondant à la règle ci-dessus, les conditions sont les suivantes :

- **T2 - Art 1:** Les titulaires du **BE2 SPECIFIQUE** exerçant en championnat de France cette saison obtiennent le DEFEB sur simple demande,
- **T2 - Art 2:** Les titulaires du **BE1 et du DPPB et/ou du DAVB** obtiennent le DEFEB sur simple demande,
- **T2 - Art 3:** Les titulaires du **BE1**, ayant au moins une saison de coaching en tant qu'entraîneur principal en championnat de France et justifiant **deux saisons** sportives en tant que joueur professionnel en LNB, obtiennent le DEFEB sur simple demande,
- **T2 - Art 4:** Les titulaires du **BE1**, ayant au moins une saison de coaching en tant qu'entraîneur principal en championnat de France et justifiant **deux saisons** sportives en tant que joueuse professionnelle en LFB obtiennent le DEFEB sur simple demande,
- **T2 - Art 5:** Les titulaires du **BE1**, ayant au moins une saison de coaching en tant qu'entraîneur principal en championnat de France et justifiant **cinq saisons** sportives en tant que joueur en championnat de France obtiennent le DEFEB sur simple demande,
- **T2 - Art 6:** Les titulaires du **BE1**, ayant **cinq saisons** en tant qu'assistant en championnat de France obtiennent le DEFEB sur simple demande,
- **T2 - Art 7:** Les titulaires du **BE1**, n'ayant qu'une ou deux saisons de coaching en tant qu'entraîneur principal en championnat de France, et ne répondant à aucun cas ci-dessus, **devront justifier d'une expérience complémentaire pour pouvoir obtenir tout ou partie du DEFEB :**
 - La procédure est la suivante :
 - Présentation d'un dossier (CV complet, photocopies des diplômes, attestations des employeurs, etc..) auprès de la commission prévue dans le règlement du DEFEB,
 - Traitement et analyse de ces dossiers par ladite commission,
 - Propositions de la commission au jury national du DEFEB, qui peuvent être :
 - **obtention du DEFEB,**
 - **allègement de certaines épreuves de l'examen DEFEB :** pour compléter et valider le diplôme, le candidat sera dans l'obligation de se présenter aux épreuves manquantes,
 - **aucun allègement d'épreuves :** pour obtenir le diplôme, le candidat sera dans l'obligation de se présenter **à la totalité** des épreuves de l'examen DEFEB.
 - Décision finale du jury national et annonce au candidat.

TITRE 3 - CONDITIONS D'ACCES A L'EXAMEN

Le candidat doit être titulaire du Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité perfectionnement sportif, mention « Basketball » le jour de l'examen ou être inscrit dans une formation conduisant au DEJEPS, spécialité perfectionnement sportif, mention Basketball.

Si le candidat n'est pas titulaire du DEJEPS, spécialité perfectionnement sportif, mention Basketball à la date de l'inscription à l'examen, il aura trois mois pour présenter au jury national, après la date de validation des épreuves du DEFB par le jury national, la copie de son diplôme DEJEPS, spécialité perfectionnement sportif, mention Basketball ou une attestation de réussite délivrée par les services de l'Etat.

Une fois cette formalité réalisée, le diplôme DEFB lui sera délivré.

TITRE 4 - ORGANISATION DE LA FORMATION ET PREPARATION AU DIPLOME

La Fédération Française de Basketball organise la préparation au diplôme DEFB dans ses centres inter-régionaux de formation, conjointement à la préparation aux épreuves du DEJEPS mention Basketball, sous le contrôle des services régionaux du ministère chargé des sports dans le cadre de l'habilitation des formations.

TITRE 5 - MODALITE DE L'EXAMEN

A°) Publicité et Convocation des candidats

L'Institut National de Formation du Basketball fera paraître dans le calendrier des formations et des diplômes sur le site internet de la FFBB, la date de l'examen national conduisant au DEFB.

Les dates d'inscription et d'examen, ainsi que les modalités d'inscription seront publiées au calendrier de l'INFBB.

Le candidat sera convoqué aux épreuves quinze jours au moins avant le premier jour de l'examen.

B°) Epreuves

L'INFBB a la responsabilité de l'organisation des épreuves et met à disposition des candidats les moyens logistiques adaptés.

Le déroulement des épreuves est placé sous la responsabilité d'un jury validé par le Bureau Fédéral de la FFBB pour chaque session d'examen.

Le règlement intérieur de l'INFBB s'applique pleinement pour cet examen.

Le candidat doit valider les trois épreuves pour obtenir le DEFB.

Epreuve n°1

« Analyse vidéo et mise en situation pratique de démonstration »

1.1 Vidéo

Pour cette partie de l'épreuve, le candidat doit venir avec son propre matériel informatique (PC ou Mac), équipé d'un logiciel de montage et, éventuellement, de séquençage d'images, de son choix. L'INFBB dégage toute responsabilité en cas de problème technique concernant le matériel personnel du candidat. Si ce dernier est dans l'impossibilité d'effectuer et/ou de présenter son montage vidéo au jury, l'épreuve sera considérée comme non acquise. L'INFBB ne mettra pas à disposition du candidat un ordinateur de secours.

- Déroulement :

Le candidat tire au sort un document vidéo, portant sur un quart temps d'un match de championnat de France de nationale 1 masculine, nationale 2 masculine, de ligue 2 féminine, ou de centre de formation (masculin ou féminin), accompagné d'un sujet lié à la performance offensive ou défensive d'une équipe ou d'un joueur (se).

Le candidat observe et fait une analyse diagnostique de la vidéo. Il sélectionne et monte les images les plus significatives au service du sujet à traiter.

Ce montage doit durer une minute minimum et deux minutes maximum.

Le candidat expose au jury : le résultat de son observation, son analyse diagnostique, et son (ses) objectif(s) de travail qui en découlent pour perfectionner l'équipe ou le (la) joueur (se).

- Durée :

La durée totale de l'épreuve est de **1 heure 15 maximum**, répartie de la façon suivante :

- **60 minutes maximum** pour l'observation, l'analyse, le montage vidéo et la préparation d'une séquence de démonstration
- **15 minutes maximum** d'exposé de son analyse vidéo.

- Evaluation :

Cette épreuve a pour but d'évaluer la capacité à :

- Maîtriser l'outil vidéo dans le but de sélectionner et de monter des images les plus significatives au regard de la commande,
- Observer et analyser les performances offensives ou défensives, collectives et/ou individuelles, sur les niveaux de nationale 1 masculine, nationale 2 masculine, de ligue 2 féminine, ou de centre de formation (masculin ou féminin),
- Proposer, suite au diagnostic, un (des) objectif(s) de remédiation dans le but de perfectionner son équipe et/ou un joueur (se),
- Exprimer et justifier oralement les résultats de son travail, selon un plan clair et cohérent, avec un argumentaire construit.

1.2 Séance de démonstration

- Déroulement :

A partir de l'épreuve 1.1, le candidat a à sa disposition des joueurs cobayes (pouvant être les candidats eux-mêmes) sur le terrain, pour construire une séance de démonstration :

- si le sujet aborde un thème collectif, la démonstration commentée se fera en mode « piéton »,

- si le sujet est relatif au perfectionnement individuel, la démonstration commentée peut se rapprocher du jeu réel à l'aide d'une situation en 1 c 0 ou en 1 c1, resituée dans un deuxième temps, dans un contexte collectif ou pré-collectif (3 c 3 minimum), permettant d'illustrer les situations de travail les plus pertinentes pour améliorer la performance offensive ou défensive de l'équipe et/ou du (de la) joueur (se).

A l'issue de cette séance de démonstration, le candidat s'entretient avec le jury. Il répond en justifiant ses choix, aux questions portant sur les éléments de l'exposé vidéo, de la séance pratique, puis ouvrant plus largement sur d'autres sujets liés au perfectionnement et à l'entraînement en basket-ball.

- Durée :

La durée totale de l'épreuve est de **30 minutes maximum**, réparties de la façon suivante :

- **15 minutes maximum** de séance de démonstration,
- **15 minutes maximum** d'entretien.

- Evaluation :

Cette épreuve a pour but d'évaluer la capacité à :

- Construire une séance de démonstration sur les aspects offensifs ou défensifs à partir des informations issues de l'observation, de l'analyse, et des remédiations qui en découlent,
- Donner des exemples de situations pour perfectionner un(e) joueur (se) et/ou une équipe de niveau nationale 1 masculine, nationale 2 masculine, de ligue 2 féminine, ou de centre de formation (masculin ou féminin), dans le but de performer en compétition,
- Adapter éventuellement ses contenus et sa stratégie d'intervention en fonction du public visé,
- Prévoir les outils d'évaluation de son travail à court, moyen et long terme

Epreuve n°2

« Oral : Analyse du projet de jeu et d'entraînement »

Cette épreuve a pour but d'évaluer la capacité du candidat à :

- Proposer une programmation sur l'ensemble de la saison sportive, adaptée à son niveau de pratique et à son public,
- Dégager une cohérence de conception et de fonctionnement,
- Apporter les remédiations nécessaires tout au long de la saison,
- Formaliser sa pratique d'entraîneur

Déroulement

Le candidat fournit au jury 15 jours avant l'épreuve un document de synthèse, sous forme de rapport de **30 pages minimum et 50 pages maximum** (annexes comprises, double interligne, police arial 11), présentant la structure dans laquelle il intervient, le projet sportif et le projet de jeu qu'il va développer avec son équipe.

A minima, ce document devra comporter :

- La planification de la saison,
- La programmation des contenus d'entraînement,
- La conception technico-tactique choisie,
- La mise en œuvre pédagogique.

Ce document devra être communiqué par mail, à l'une des adresses suivantes :

kguibert@ffbb.com ou gfidami@ffbb.com

A ce document, peuvent être joints, lors de l'épreuve orale, **tous les documents et outils méthodologiques** de l'entraînement, utilisés quotidiennement tout au long de la saison sportive (cahier d'entraînement, outils d'évaluation, supports vidéo, bilans et évaluations des compétitions passées (supports écrits et/ou vidéo), etc...).

- Evaluation :

La durée de l'épreuve orale sera **de 40 minutes maximum**, répartie comme suit :

- Présentation du rapport : **20 minutes maximum**
- Entretien avec le jury sous forme de questions-réponses : **20 minutes maximum**
- Le candidat peut utiliser les différents documents mentionnés ci-dessus comme support de sa présentation.

Epreuve n°3

« Découverte du rôle d'officiel »

Cette épreuve comporte deux parties :

- Partie 1 : Connaissance du règlement
- Partie 2 : Mise en situation d'arbitrage de cinq rencontres

- Déroulement :

Partie 1 : connaissance du règlement

Pour la première partie de l'épreuve, le candidat aura à sa disposition sur la plateforme fédérale « Sporteef » de formation à distance, **à laquelle il devra s'inscrire**, un parcours de Formation Ouverte à Distance (FOAD), concernant le code de jeu FIBA. Ces ressources comprennent un certain nombre de documents réglementaires, des illustrations et des exemples de situations de jeu sur support vidéo, ainsi que des questions **que le candidat pourra visionner et compléter autant de fois qu'il le souhaite**.

Cette partie d'épreuve sera validée le jour de l'examen, par un questionnaire à choix multiple (QCM) de **trente questions tirées au sort parmi celles-ci**, auquel le candidat devra répondre.

L'épreuve sera validée si le candidat atteint **70% de bonnes réponses** (soit vingt et une (21) bonnes réponses sur trente questions).

- Durée :

La durée totale le jour de l'épreuve est de **60 minutes maximum**.

- Evaluation :

Cette épreuve évalue les capacités du candidat à :

- Connaître le code de jeu FIBA et sa mise en œuvre,
- Gérer en tant qu'arbitre des rencontres officielles de niveau régional jeune ou senior, féminin ou masculin, dans la dimension des relations humaines et de la communication, faire face aux situations à fort enjeu.

Partie 2 : mise en situation d'arbitrage de cinq rencontres

En amont de l'examen, le candidat doit se mettre à disposition de la commission régionale des officiels (CRO) de sa Ligue Régionale, afin d'effectuer un total de **cinq prestations** en tant qu'arbitre, sur des rencontres **de niveau régional jeune ou senior, féminin ou masculin**. Il sera encadré par un arbitre expérimenté, qui lui servira de tuteur pendant la rencontre, mais également d'évaluateur, en s'appuyant sur la fiche d'évaluation ci-dessous. L'INFBB informe les CRO concernées de la liste des candidats qu'ils auront à désigner conformément au déroulement de l'épreuve et ainsi que des modalités d'évaluation. Le candidat devra faire parvenir à l'INFBB au plus tard le 30 juin suivant la date de l'examen national, les cinq fiches d'évaluation remplies et signées par son tuteur.

C°) Jury et Procès-verbal d'examen

Le jury est désigné par le Directeur Technique National.

Le jury du diplôme est composé de cinq personnes comprenant :

- le Directeur Technique National de la FFBB (ou son représentant),
- le président de la Commission Fédéral des Techniciens (ou son représentant),
- le directeur du Pôle Formation de la FFBB (ou son représentant),
- un entraîneur en fonction dans des clubs du championnat de France pour lesquels le DEFB est le niveau de qualification requis,
- un CTS responsable de la formation des cadres, désigné par le Directeur Technique National.

A l'issue de chaque épreuve, le jury remplira le procès-verbal indiquant :

- le nombre de candidats présents et absents,
- les observations et éventuels incidents survenus au cours de l'épreuve
- les éventuels travaux demandés aux candidats,
- les supports d'évaluation de chaque candidat.

Le jury rend les décisions qui lui incombent en toute souveraineté. Ses délibérations sont strictement confidentielles. Le jury a une compétence collégiale et ses décisions le sont également.

Aucune modification ne peut être apportée sur les procès-verbaux après la délibération du jury.

En cas d'erreur ou de litige, seul le procès-verbal de délibération du jury fait loi.

D°) Validation et résultats :

A l'issue des délibérations, la FFBB affiche les résultats sur son site internet et notifie à chaque candidat son résultat par écrit.

E°) Recours :

Tout litige relatif à l'examen du Diplôme d'Entraîneur Fédéral de Basketball doit faire l'objet d'un recours auprès du jury de l'examen **dans un délai de deux mois suivant la notification des résultats de l'examen aux candidats**.

Le recours doit être adressé sur papier libre, par voie postale et en recommandé avec accusé de réception. Il doit être motivé, contenir une copie de la décision contestée et les pièces nécessaires à une éventuelle révision de la décision.

La décision du jury sera notifiée au candidat par lettre recommandée avec accusé de réception, ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception par le destinataire.

Le silence gardé durant un mois par le jury vaut rejet implicite de la demande formulée.

TITRE 5 – VALIDITE DES EPREUVES ET DELIVRANCE DU DIPLOME

Le candidat n'ayant pas validé la totalité des épreuves lors de l'examen du DEFB, conservera le bénéfice de ses épreuves validées jusqu'à l'organisation du prochain examen, dont la date et les modalités seront publiées sur le site internet de la FFBB. **Dans ce cas de figure, le candidat ne se présentera qu'aux épreuves qu'il n'a pas obtenues.**

Lors de cette deuxième session, s'il ne valide pas intégralement le DEFB, il perdra le bénéfice de l'ensemble des épreuves, et devra se présenter à toutes les épreuves lors de la session suivante.

Dans le cas d'une validation totale ou partielle du DEFB, mais d'un échec aux épreuves du DEJEPS, il perdra également le bénéfice de l'ensemble des épreuves et devra se présenter à toutes les épreuves lors de la session suivante.

L'intéressé devra s'inscrire pour la session d'examen suivante afin de pouvoir bénéficier des dispositions du présent titre.



Diplôme d'Entraîneur Fédéral de Basket-Ball (DEFB)

FICHE D'EVALUATION DE L'EPREUVE N°1 :

1.1. et 1.2. « Analyse de l'activité et mise en situation pratique de démonstration »

Nom du (de la) candidat(e) :	Signature :
N° du sujet :	Date de l'examen :

Le candidat est capable de :			Acquis	Non Acquis
1.1.	Maîtriser l'outil vidéo et observer	Trier les informations pertinentes et effectuer un montage des images de 1 à 2 min Sélectionner les images les plus significatives au regard du sujet Hiérarchiser les observations		
	Analyser – Diagnostiquer Proposer des objectifs de remédiation	Emettre des hypothèses Faire des choix cohérents et argumentés Expliciter son analyse au travers de son expérience et/ou de ses connaissances du basketball Elaborer des objectifs appropriés au perfectionnement en basketball à partir de son analyse diagnostique		
	S'exprimer oralement	Présenter des capacités à structurer et à animer un exposé, en utilisant un vocabulaire précis et spécifique		
1.2.	Construire une séance de démonstration	Elaborer une <u>stratégie d'entraînement</u> en cohérence avec ses objectifs Proposer des exercices permettant d'atteindre ses objectifs d'entraînement pour performer en compétition S'appuyer sur des connaissances expérientielles et/ou de savoirs théoriques/scientifiques Situer son action dans le cadre d'une planification à court, moyen, long terme		
	S'exprimer oralement	Présenter des capacités à animer une séance de démonstration d'entraînement en impactant son public		

Noms des jurys :	Signatures :	Résultat évaluation :	Observations :
		Epreuve acquise	
		Epreuve non acquise	



Diplôme d'Entraîneur Fédéral de Basket-Ball (DEFB)

FICHE D'EVALUATION DE L'EPREUVE N°2 :

2. « Analyse du projet d'entraînement »

Nom du (de la) candidat(e) :	Signature :
N° du sujet :	Date de l'examen :

Le candidat est capable de :			Acquis	Non Acquis
1.1.	Proposer une programmation sur l'ensemble de la saison sportive adaptée à son niveau de pratique et à son public	Expliciter son analyse au travers de son expérience et/ou de ses connaissances du basketball. Elaborer des objectifs appropriés au perfectionnement en basketball à partir de son analyse diagnostique. Situer son action dans le cadre d'une planification à court, moyen, long terme. Elaborer une stratégie d'entraînement en cohérence avec ses objectifs.		
	Apporter les remédiations nécessaires tout au long de la saison	Proposer des exercices adaptés à son public, permettant d'atteindre ses objectifs d'entraînement pour performer en compétition. S'appuyer sur des connaissances expérientielles et/ou de savoirs théoriques/scientifiques pour faire évoluer ses contenus d'entraînement.		
	Formaliser sa pratique d'entraîneur	Proposer un document de 30 pages minimum et 50 maximum (annexes comprises) permettant d'identifier les paramètres de sa saison.		

Noms des jurys :	Signatures :	Résultat évaluation :	Observations :
		Epreuve acquise	
		Epreuve non acquise	



Diplôme d'Entraîneur Fédéral de Basket-Ball (DEFB)

FICHE D'EVALUATION DE L'EPREUVE N°3 :

« Découverte du rôle d'officiel »

Nom du (de la) candidat(e) :	Signature :
N° du sujet :	Date de l'examen :

Le candidat est capable de :		Acquis	Non Acquis
Connaître le code de jeu FIBA et sa mise en œuvre	Répondre au QCM et obtenir 70% de bonnes réponses		
Arbitrer des rencontres officielles de niveau régional jeune ou senior, féminin ou masculin	Au cours des 5 rencontres, démontrer les capacités à : Communiquer avec les autres officiels Communiquer avec les entraîneurs et joueurs Faire face aux situations à fort enjeu		

Noms des jurys :	Signatures :	Résultat évaluation :	Observations :
		Epreuve acquise	
		Epreuve non acquise	

**FI CHE TUTEUR - SUI VI DES ARBITRES
DE CHAMPI ONNAT DE FRANCE**



Arbitre Tuteur			
NOM Prénom			
Arbitre Suivi			
NOM Prénom			
Niveau de désignation habituel			
Date			
Division			
Equipe A - Equipe B			
Résultat			
Difficulté	Facile	Moyenne	Difficile
pour répondre aux questions suivantes merci de griser la case retenue			
Comment estimez-vous le jugement des FAUTES de l'arbitre sur cette rencontre ?			
insuffisant	moyen	satisfaisant	très satisfaisant
Commentaires :			
Comment estimez-vous le jugement des VIOLATIONS de l'arbitre sur cette rencontre ?			
insuffisant	moyen	satisfaisant	très satisfaisant
Commentaires :			
Comment estimez-vous la MECANIQUE de l'arbitre sur cette rencontre : AK ? AT ? Se place pour bien voir ? Zone de responsabilité ? Aide?			
insuffisant	moyen	satisfaisant	très satisfaisant
Commentaires :			
Comment jugez-vous la contribution et l'efficacité de l'arbitre dans le CONTROLE et la GESTION de la rencontre ?			
insuffisant	moyen	satisfaisant	très satisfaisant
Commentaires :			
Comment estimez-vous l'INVESTISSEMENT, la motivation et la volonté de travail de l'arbitre tutoré sur votre rencontre ?			
insuffisant	moyen	satisfaisant	très satisfaisant
Commentaires :			
Comment jugez-vous ses efforts ANALYSE des causes de ses erreurs, problèmes, échecs ou réussite, dans le débriefing ?			
insuffisant	moyen	satisfaisant	très satisfaisant
Commentaires :			
Comment jugez-vous sa COMMUNICATION avec son coéquipier et les officiels table de marque			
insuffisant	moyen	satisfaisant	très satisfaisant
Commentaires :			
Comment jugez-vous sa remise en question et son écoute			
insuffisant	moyen	satisfaisant	très satisfaisant
Commentaires :			
Points forts constatés et à conserver (3 maxi)			
1°:			
2°:			
3°:			
Principaux points à travailler (3 maxi)			
1°:			
2°:			
3°:			
Remarque complémentaire éventuelle			